

Groupes de métré selon norme SIA 118/257

Pour simplifier la description et le métré des éléments de construction, on peut les réunir en groupes de métré.

Subjectile	Métré	Classe de structure I: surface lisse	Classe de structure II: surface à fin relief	Classe de structure III: surface à relief moyen	Classe de structure IV: surface à relief grossier
Enduits, crépis	m ²	grain jusqu'à 2 mm	grain jusqu'à 3 mm	grain jusqu'à 5 mm	grain supérieur à 5 mm
Enduits lissés, panneaux de plâtre ou autre, lissés	m ²	classes de qualité 2 à 4	surface avec baguettes de staff	surface avec corniches ou frises en staff (avec oves, fleurons, etc.)	surface avec ornements en staff rapportés
Revêtements muraux pour décoration ultérieure	m ²	surface lisse	structure fine	structure grossière	–
Béton	m ²	coffrage type 1 à 4	béton gratté, béton strié au balai	béton strié, béton lavé, béton bouchardé, plafond nervuré (avec indication du type et des dimensions)	plafonds à caissons, surfaces de béton avec éléments rapportés (avec indication du type et des dimensions)
Maçonnerie de parement	m ²	–	joints pleins	joints au fer	joints creux
Plaques de fibreciment	m ²	plaques jointives	pose à joints ouverts, jusqu'à 2 plaques par m2	pose à joints ouverts, jusqu'à 5 plaques par m2	pose à joints ouverts, plus de 5 plaques par m2
Panneaux de laine de bois multicouches	m ²	application discontinue	–	–	application continue
Bois et dérivé du bois, surfaces	m ²	vantaux de porte plans	vantaux de portes avec jusqu'à 2 panneaux rapportés ou encastrés	vantaux de portes avec jusqu'à 4 panneaux rapportés ou encastrés	vantaux de portes avec plus de 4 panneaux rapportés ou encastrés
		–	–	–	lambris à caissons, assemblés
		–	–	–	lambris à joints ouverts
		lames à chanfrein, lames à chanfrein en V, lames de parquet	–	lames à joints ouverts (languette visible), lames à large feuillure, lames à joints négatifs arrondis, lames profil rustique, lames profil rustique avec quart de rond, lames à chalet	lames posées à clin, lames avec couvre-joints, tavillons
		–	panneaux de plafond chanfreinés, surface supérieure à 0,50 m2 par panneau	–	panneaux de plafond à rainures croisées
		volets pleins	–	volets à lames fixes	volets à lames orientables
		–	–	volets roulants	–
Bois et dérivés du bois, profilés de menuiserie: développement jusqu'à 15 cm, de 15 cm à 30 cm, plus de 30 cm et jusqu'à 50 cm. Pour plus de 50 cm indiquer le développement effectif	m	bandeaux, couvre-joints, profilés d'ajustage, baguettes, plinthes	bandeaux, couvre-joints, profilés d'ajustage, baguettes et plinthes, légèrement profilés	bandeaux, couvre-joints, profilés d'ajustage, baguettes et plinthes, moyennement profilés	bandeaux, couvre-joints, profilés d'ajustage, baguettes et plinthes, fortement profilés
		lisses de garde-corps	–	garde-corps: balustres de section ronde, carrée ou tournée	garde-corps: balustres sculptés
		–	galeries à rideaux, à 1 rail	galeries à rideaux, à 2 rails	galeries à rideaux, avec plus de 2 rails
		–	parecloses, petits-bois, croisillons, entrevitres	embrasures de fenêtres, encadrements de portes	encadrements de fenêtres, châssis de vantaux de fenêtres, encadrements de vitrages
		tablettes de fenêtres lisses	tablettes de fenêtres avec rainure	tablettes de fenêtres avec sous-face visible	tablettes de fenêtres ajourées
Métaux, matières synthétiques, surfaces	m ²	subdivision selon la structure dito surfaces bois			
Grillages	m ²	–	–	–	grillages à ciseaux, grillages roulants, grilles de sauts-de-loup, caillebotis
Profilés métalliques, profilés de matières synthétiques, tuyaux de chauffage: développement jusqu'à 15 cm, de 15 cm à 30 cm, plus de 30 cm et jusqu'à 50 cm. Pour plus de 50 cm indiquer le développement effectif	m	profilés tubulaires, section ronde ou rectangulaire	–	profilés plats, L et Z	profilés U, T et I
Profilés pour charpentes métalliques: indication du développement effectif	m	profilés tubulaires, section ronde ou rectangulaire	–	profilés plats, L et Z	profilés U, T et I
Gaines et tuyaux de ventilation, tuyaux à agrafage hélicoïdal: indication du développement effectif	m	gaines et tuyaux de ventilation, lisses	tuyaux à agrafage hélicoïdal	–	–

Liste des produits de revêtement

Regroupement avec classification selon l'étiquette environnementale suisse de la Fondation Suisse Couleur

Editeur:

ASEPP, Association Suisse des Entrepreneurs Plâtriers-Peintres en collaboration avec USVP, Union suisse de l'industrie des vernis et peintures.

Domaine de produits

Parois intérieures et systèmes de plafond

11 Produits pour couches de fond, pour subjectiles minéraux	UE I
41 Peintures pour subjectiles minéraux	UE I
43 Lasures pour subjectiles minéraux	UE I

Systèmes de plafond intérieur

22 Produits d'imprégnation, pour bois	UE II
24 Produits pour couches de fond, pour bois	UE II
26 Produits pour couches de fond, pour métal	UE II
31 Apprêts	UE II
33 Couches de fond	UE II
51 Vernis de finition, à 2 composants	UE II

Systèmes lasurés intérieurs

22 Produits d'imprégnation, pour bois	UE II
55 Lasures pour bois	UE II

Systèmes transparents intérieurs

22 Produits d'imprégnation, pour bois	UE II
61 Vernis	UE II
63 Vernis pour parquets y compris vernis pour liège, PVC et similaires	UE II
64 Cires pour bois / Huiles pour bois	UE II

Revêtements pour sols intérieurs

12 Produits pour couches de fond, pour revêtements de sol	UE II
71 Vitrificateurs pour sols (couche fine)	UE II
73 Revêtements pour sols (couche épaisse)	UE II

Systèmes de façade

13 Produits pour couches de fond, pour subjectiles minéraux	UE IV
45 Peintures pour subjectiles minéraux	UE IV
47 Lasures pour subjectiles minéraux	UE IV

Systèmes de plafond extérieur

21 Produits pour la protection du bois	UE V
23 Produits d'imprégnation, pour bois	UE V
25 Produits pour couches de fond, pour bois	UE V
27 Produits pour couches de fond, pour métal	UE V
32 Apprêts	UE V
34 Couches de fond	UE V
53 Vernis de finition, à 2 composants	UE V

Systèmes lasurés extérieurs

21 Produits pour la protection du bois	UE V
23 Produits d'imprégnation, pour bois	UE V
57 Lasures pour bois	UE V

Systèmes transparents extérieurs

21 Produits pour la protection du bois	UE V
23 Produits d'imprégnation, pour bois	UE V
65 Vernis	UE V
67 Huiles pour bois	UE V

Revêtements pour sols extérieurs

14 Produits pour couches de fond, pour revêtements de sol	UE V
75 Vitrificateurs pour sols (couche fine)	UE V
77 Revêtements pour sols (couche épaisse)	UE V

Divers

81 Lessives, décapants, dégraissants	
83 Mastics, enduits, produits de rebouchage	

Crépis et enduits

91 Apprêts, crépis pour joints en pâte	UE III
92 Crépis pour joints en pâte	UE III
94 Enduits pour joints supports minéraux	UE III

Systèmes de paroi intérieure

UE I	Catégorie	Critères									
		diluable à l'eau / diluable au solvant	exempt d'aromate	liberté d'étiquetage	exempt de protection du film	pauvre en COV ¹⁾	exempt de COV et COSV	pauvre en substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et CMR	> 95 % de matières premières renouvelables ²⁾	RAH selon EN 13300	Opacité selon EN 13300
	A	x	x	x	x	x	x	x	≤ 2	≤ 2	
	A-	x	x ³⁾	x	x	x	x	x	pas de valeur	pas de valeur	
	B	x	x	x	x	x	x		≤ 3	≤ 2	
	C	x	x	x	x				≤ 3	≤ 3	
	D	x	x	x					≤ 5	≤ 4	
	E	x							≤ 5	≤ 4	
	F	x				x			pas de valeur	pas de valeur	
	G								pas de valeur	pas de valeur	

Pied de page pour UE I :

1) Les limites correspondantes sont précisées dans le règlement.
2) Définition selon le règlement: matières premières renouvelables, matières premières minérales et eau.
3) Disposition spéciale pour les peintures à la chaux: marquage limité à la protection au travail.

11 Produits pour couches de fond, pour subjectiles minéraux, à l'intérieur											
111	Fond pénétrant à l'huile de lin, diluable au solvant									F	G
112	Fond pénétrant à l'huile de lin, diluable à l'eau			A		B	C	D	E		
113	Fond pénétrant, diluable au solvant									F	G
114	Fond pénétrant, diluable à l'eau					B	C	D	E		
115	Fond au silicate organique, diluable à l'eau			A		B	C	D	E		
116	Fond isolant diluable au solvant, blanc									F	G
117	Fond isolant diluable à l'eau, blanc					B	C	D	E		

41 Peintures pour subjectiles minéraux, à l'intérieur											
411	Peinture au silicate organique			A	A-	B	C	D	E		
412	Peinture dispersion, abrasion humide classe 1					B	C	D	E		
413	Peinture dispersion, abrasion humide classe 2					B	C	D	E		
414	Peinture dispersion, abrasion humide classe 3-5					B	C	D	E		
415	Peinture à la résine silicone					B	C	D	E		
416	Peinture à la chaux				A-						
417	Peinture caséine			A	A-	B	C	D	E		
418	Badigeon				A-			D	E		
419	Peinture à la résine naturelle			A	A-	B	C	D	E		
420	Peinture à l'argile				A-						
421	Peinture mate, diluable au solvant									F	G
422	Peinture mate, diluable à l'eau					B	C	D	E		
423	Peinture isolante, diluable à l'eau					B	C	D	E		
424	Peinture anti-moisissure								E	F	G

43 Lasures pour subjectiles minéraux, à l'intérieur											
431	Lasure acrylique, diluable à l'eau					B	C	D	E		
432	Lasure au silicate organique			A	A-	B	C	D	E		

Systèmes de plafond intérieur

UE II		Critères									
Catégorie	diluable à l'eau / diluable au solvant	exempt d'aromate	exempt de protection du film	liberté d'étiquetage	pauvre en COV ¹⁾			pauvre en substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et CMR	> 95 % de matières premières renouvelables ²⁾	répond aux exigences techniques ³⁾	
					niveau 3	niveau 2	niveau 1				
A	pauvre en COV ⁴⁾ (pa / high solid)	X	X	X			X	X	X	X	
B		X	X	X			X	X		X	
C		X	X	X		X				X	
D		X	X			X				X	
E		ps / pa ⁵⁾	X		X	X					X
F			X								X
G											pas de valeur

Pied de page pour UE II:
1) Les limites correspondantes sont précisées dans le règlement.
2) Définition selon le règlement: matières premières renouvelables, matières premières minérales et d'eau.
3) Les exigences techniques sont définies dans le règlement.
4) Les systèmes diluables à l'eau, "high solid" ou systèmes 100%.
5) Comprend des produits diluables à l'eau avec des protections du film.

22 Produits d'imprégnation, pour bois, à l'intérieur												
221	Fond d'imprégnation à l'huile				A		B	C	D	E	F	G
222	Huile durcie à la résine naturelle				A		B	C	D	E	F	G
223	Fond à la résine alkyde, diluable au solvant, incolore									E	F	G
224	Fond à la résine alkyde, diluable à l'eau, incolore				A		B	C	D	E	F	G
225	Fond dur nitrocellulosique, diluable au solvant									E	F	G

24 Produits pour couches de fond, pour bois, à l'intérieur												
241	Fond à l'huile de lin, blanc, diluable au solvant									E	F	G
242	Fond à l'huile de lin, blanc, diluable à l'eau				A		B	C	D	E	F	G
243	Fond à la résine alkyde, diluable au solvant									E	F	G
244	Fond à la résine alkyde, diluable à l'eau				A		B	C	D	E	F	G
245	Fond acrylique, diluable à l'eau, blanc						B	C	D	E	F	G
246	Fond d'imprégnation, à 2 composants, diluable au solvant									E	F	G
247	Fond d'imprégnation, à 2 composants, diluable à l'eau							C	D	E	F	G

26 Produits pour couches de fond, pour métal, à l'intérieur												
261	Couche de fond à 1 composant, diluable au solvant										F	G
262	Couche de fond à 1 composant, diluable à l'eau							D	E		F	G
263	Fond d'imprégnation à la résine époxy, à 2 composants, diluable au solvant										F	G
264	Fond d'imprégnation à la résine époxy, à 2 composants, diluable à l'eau							D	E		F	G
265	Couche de fond à la poudre de zinc, à 1 composant, diluable au solvant, à teneur élevée en poudre de zinc										F	G
266	Couche de fond à la poudre de zinc, à 2 composants, diluable au solvant, à teneur élevée en poudre de zinc										F	G
267	Fond polyuréthane-poudre de zinc, durcissant en présence d'humidité, teneur élevée en poudre de zinc							D	E		F	G

31 Apprêts, à l'intérieur												
311	Bouche-pores à pulvériser, à 1 composant, diluable au solvant									E	F	G
312	Bouche-pores à pulvériser, à 1 composant, diluable à l'eau						B	C	D	E	F	G
313	Bouche-pores à pulvériser, à 2 composants, diluable au solvant							C	D	E	F	G
314	Bouche-pores à pulvériser, à 2 composants, diluable à l'eau							C	D	E	F	G

33 Couches de fond, à l'intérieur												
331	Peinture à la résine alkyde, diluable au solvant									E	F	G
332	Peinture à la résine alkyde, diluable à l'eau						B	C	D	E	F	G
333	Peinture acrylique, diluable à l'eau						B	C	D	E	F	G
334	Peinture à l'huile pour couches intermédiaires, diluable au solvant									E	F	G
335	Peinture à l'huile pour couches intermédiaires, diluable à l'eau						B	C	D			

Systèmes de plafond intérieur

UE II		Critères								
Catégorie	diluable à l'eau / diluable au solvant	exempt d'aromate	exempt de protection du film	liberté d'étiquetage	pauvre en COV ¹⁾			pauvre en substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et la CMR	> 95 % de matières premières renouvelables ²⁾	répond aux exigences techniques ³⁾
					niveau 3	niveau 2	niveau 1			
A	pauvre en COV ⁴⁾	X	X	X			X	X	X	X
B	(pa / high solid)	X	X	X			X	X		X
C		X	X	X		X				X
D		X	X			X				X
E	ps / pa ⁵⁾	X		X	X					X
F		X								X
G										pas de valeur

Pied de page pour UE II:
1) Les limites correspondantes sont précisées dans le règlement.
2) Définition selon le règlement: matières premières renouvelables, matières premières minérales et d'eau.
3) Les exigences techniques sont définies dans le règlement.
4) Les systèmes diluables à l'eau, "high solid" ou systèmes 100%.
5) Comprend des produits diluables à l'eau avec des protections du film.

51	Vernis de finition, à 2 composants, à l'intérieur											
511	Peinture à l'huile, diluable au solvant							C	D	E	F	G
512	Peinture à l'huile, diluable à l'eau			A		B		C	D			
513	Peinture à la résine alkyde, diluable au solvant									E	F	G
514	Peinture à la résine alkyde, diluable à l'eau					B		C	D	E	F	G
515	Peinture acrylique, diluable à l'eau					B		C	D	E	F	G
516	Peinture micacée à la résine alkyde, diluable au solvant									E	F	G
517	Peinture micacée à la résine alkyde, diluable à l'eau					B		C	D	E	F	G
518	Email radiateur, diluable au solvant									E	F	G
519	Email radiateur, diluable à l'eau							C	D	E	F	G
520	Peinture à la résine époxy, à 2 composants, diluable au solvant									E	F	G
521	Peinture à la résine époxy, à 2 composants, diluable à l'eau							C	D	E	F	G
522	Peinture à la résine polyuréthane, à 2 composants, diluable au solvant									E	F	G
523	Peinture à la résine polyuréthane, à 2 composants, diluable à l'eau							C	D	E	F	G
524	Peinture micacée à la résine polyuréthane, à 2 composants, diluable au solvant									E	F	G

Systèmes lasurés intérieurs

UE II		Critères										
		Catégorie	diluable à l'eau / diluable au solvant	exempt d'aromate	exempt de protection du film	liberté d'étiquetage	pauvre en COV ¹⁾			pauvre en substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et CMR	> 95 % de matières premières renouvelables ²⁾	répond aux exigences techniques ³⁾
							niveau 3	niveau 2	niveau 1			
Pied de page pour UE II: 1) Les limites correspondantes sont précisées dans le règlement. 2) Définition selon le règlement: matières premières renouvelables, matières premières minérales et d'eau. 3) Les exigences techniques sont définies dans le règlement. 4) Les systèmes diluables à l'eau, "high solid" ou systèmes 100%. 5) Comprend des produits diluables à l'eau avec des protections du film.		A	X	X	X			X	X	X	X	
	B	X	X	X			X	X		X		
	C	X	X	X		X				X		
	D	X	X			X				X		
	E	X		X	X					X		
	F	X								X		
	G									pas de valeur		

22	Produits d'imprégnation, pour bois, à l'intérieur											
221	Fond d'imprégnation à l'huile				A		B	C	D	E	F	G
222	Huile durcie à la résine naturelle				A		B	C	D	E	F	G
223	Fond à la résine alkyde, diluable au solvant, incolore									E	F	G
224	Fond à la résine alkyde, diluable à l'eau, incolore				A		B	C	D	E	F	G
225	Fond dur nitrocellulosique, diluable au solvant									E	F	G

55	Lasures pour bois, à l'extérieur											
551	Lasure à l'huile, diluable au solvant				A		B	C	D	E	F	G
552	Lasure à l'huile, diluable à l'eau				A		B	C	D	E	F	G
553	Lasure non filmogène, diluable au solvant									E	F	G
554	Lasure non filmogène, diluable à l'eau						B	C	D	E	F	G
555	Lasure filmogène, diluable au solvant									E	F	G
556	Lasure filmogène, diluable à l'eau						B	C	D	E	F	G

Systèmes transparents intérieurs

UE II	Catégorie	diluable à l'eau / diluable au solvant	exempt d'aromate	exempt de protection du film	liberté d'étiquetage	Critères					
						pauvre en COV ¹⁾			pauvre en substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et CMR ²⁾	> 95 % de matières premières renouvelables ²⁾	répond aux exigences techniques ³⁾
						niveau 3	niveau 2	niveau 1			
Pied de page pour UE II: 1) Les limites correspondantes sont précisées dans le règlement. 2) Définition selon le règlement: matières premières renouvelables, matières premières minérales et d'eau. 3) Les exigences techniques sont définies dans le règlement. 4) Les systèmes diluables à l'eau, "high solid" ou systèmes 100%. 5) Comprend des produits diluables à l'eau avec des protections du film.		A	X	X	X			X	X	X	X
	B	X	X	X			X	X			X
	C	X	X	X		X					X
	D	X	X			X					X
	E	X			X	X					X
	F	X									X
	G										pas de valeur

22 Produits d'imprégnation, pour bois, à l'intérieur													
221	Fond d'imprégnation à l'huile					A		B	C	D	E	F	G
222	Huile durcie à la résine naturelle					A		B	C	D	E	F	G
223	Fond à la résine alkyde, diluable au solvant, incolore										E	F	G
224	Fond à la résine alkyde, diluable à l'eau, incolore					A		B	C	D	E	F	G
225	Fond dur nitrocellulosique, diluable au solvant										E	F	G

61 Vernis, à l'intérieur													
611	Vernis à l'huile et à la résine naturelle, diluable au solvant					A		B	C	D	E	F	G
612	Vernis à l'huile et à la résine naturelle, diluable à l'eau					A		B	C	D	E	F	G
613	Vernis à la résine alkyde, diluable au solvant										E	F	G
614	Vernis à la résine alkyde, diluable à l'eau							B	C	D	E	F	G
615	Vernis acrylique, diluable à l'eau							B	C	D	E	F	G
616	Vernis nitrocellulosique										E	F	G
617	Peinture à la résine polyuréthane, à 2 composants, diluable au solvant								C	D	E	F	G
618	Peinture à la résine polyuréthane, à 2 composants, diluable à l'eau								C	D	E	F	G

63 Vernis pour parquets y compris vernis pour liège, PVC et similaires, à l'intérieur													
631	Vernis de parquet à 1 composant, diluable au solvant					A		B	C	D	E	F	G
632	Vernis de parquet à 1 composant, diluable à l'eau					A		B	C	D	E	F	G
633	Vernis de parquet à 2 composants, diluable au solvant					A		B	C	D	E	F	G
634	Vernis de parquet à 2 composants, diluable à l'eau					A		B	C	D	E	F	G
635	Huile de parquet, diluable au solvant					A		B	C	D	E	F	G
636	Huile de parquet, diluable à l'eau					A		B	C	D	E	F	G

64 Cires pour bois / Huiles pour bois, à l'intérieur													
641	Cire à bois, diluable au solvant									D	E	F	G
642	Cire à bois, diluable à l'eau					A		B	C				
643	Huile pour bois, diluable au solvant									D	E	F	G
644	Huile pour bois, diluable à l'eau					A		B	C				

Revêtements pour sols intérieurs

UE II	Catégorie	Critères									
		diluable à l'eau / diluable au solvant	exempt d'aromate	exempt de protection du film	liberté d'étiquetage	pauvre en COV ¹⁾			pauvre en substances sensibilisantes, menaçant l'environnement et CME	> 95 % de matières premières renouvelables ²⁾	répond aux exigences techniques ³⁾
						niveau 3	niveau 2	niveau 1			
Pied de page pour UE II: 1) Les limites correspondantes sont précisées dans le règlement. 2) Définition selon le règlement: matières premières renouvelables, matières premières minérales et d'eau. 3) Les exigences techniques sont définies dans le règlement. 4) Les systèmes diluables à l'eau, "high solid" ou systèmes 100%. 5) Comprend des produits diluables à l'eau avec des protections du film.	A	X	X	X			X	X	X	X	
	B	X	X	X			X	X		X	
	C	X	X	X		X				X	
	D	X	X			X				X	
	E	X		X	X					X	
	F	X								X	
	G									pas de valeur	

12 Produits pour couches de fond, pour revêtements de sol, à l'intérieur											
121	Fond pénétrant, diluable au solvant									F	G
122	Fond pénétrant, diluable à l'eau					B	C	D			
123	Imperméabilisation					B	C	D	E	F	G
124	Fond d'imprégnation, à 2 composants									F	G

71 Vitrificateurs pour sols (couche fine), à l'intérieur											
711	Vitrificateur pour sols, à 1 composant, diluable au solvant					B	C	D	E	F	G
712	Vitrificateur pour sols, à 1 composant, diluable à l'eau					B	C	D	E	F	G
713	Vitrificateur pour sols, à 2 composants, diluable au solvant						C	D	E	F	G
714	Vitrificateur pour sols, à 2 composants, diluable à l'eau						C	D	E	F	G

73 Revêtements pour sols (couche épaisse), à l'intérieur											
731	Résine époxy, à 2 composants						C	D	E	F	G
732	Résine époxy, à 2 composants, diluable à l'eau						C	D	E	F	G
733	Polyuréthane, à 2 composants						C	D	E	F	G

Systèmes de façade

UE IV	Critères									
	diluable à l'eau / diluable au solvant	exempt d'aromate	peuvre en COV ¹⁾	liberté d'étiquetage	peuvre en substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et CMR	> 95 % de matières premières renouvelables ²⁾	Protection du film contre l'infestation par de algues et des champignons ³⁾	Impact des agents de protection du film sur l'environnement ⁴⁾		Signallement des propriétés techniques ⁵⁾
A	x	x	x	x	x	x	non	aucune		x
A-	x	x	x ⁶⁾	x	x	x	non	aucune		pas de valeur
B	x	x	x	x	x		non	aucune		x
C	x	x	x				x	faible		x
D	x						x	moyenne		x
E	x						x	élevée		x
F	x	x					pas de valeur	pas de valeur		x
G							pas de valeur	pas de valeur		pas de valeur

Pied de page pour UE IV:
1) Les limites correspondantes sont précisées dans le règlement.
2) Définition selon le règlement: matières premières renouvelables, matières premières minérales et d'eau.
3) Les produits avec protection du film contiennent des substances biocides visant à protéger l'enduit contre les algues et les champignons. cf règlement chapitre 4.6.
4) Explications selon le règlement chapitre 4.7.
5) Explications selon le règlement chapitre 4.8.
6) Réglementation spéciale pour les peintures à la chaux et les peintures au silicate à 2 composants : étiquetage limité à la protection du travail.

13	Produits pour couches de fond, pour subjectiles minéraux, à l'extérieur										
131	Fond pénétrant, diluable au solvant									F	G
132	Fond pénétrant, diluable à l'eau					B	C	D			
133	Fond au silicate, diluable à l'eau					B	C	D			
134	Fond au silicate organique, diluable à l'eau		A			B	C	D			
135	Fond à la résine silicone, diluable à l'eau					B	C	D			
136	Imperméabilisation					B	C	D	E	F	G
137	Fond isolant diluable au solvant, blanc									F	G
138	Fond isolant diluable à l'eau, blanc					B	C	D			

45	Matériaux de revêtement pour subjectiles minéraux, à l'extérieur										
451	Peinture à la chaux				A-						
452	Peinture chaux-caséine		A	A-							
453	Peinture au silicate (peinture minérale à 2 composants)		A								
454	Peinture au silicate organique		A		B	C	D	E			
455	Peinture dispersion				B	C	D	E			
456	Peinture à la résine silicone				B	C	D	E			
457	Peinture pour façades									F	G
458	Peinture dispersion pour la protection du béton				B	C	D	E			

47	Lasures pour subjectiles minéraux, à l'extérieur										
471	Lasure acrylique, diluable à l'eau					B	C	D	E		
472	Lasure au silicate organique					B	C	D	E		

Systèmes de plafond extérieur

UE V	Catégorie	Critères									
		diluable à l'eau / diluable au solvant	exempt d'aromate	liberté d'étiquetage	pauvre en COV ¹⁾			pauvre en substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et CCMR	> 95 % de matières premières renouvelables ²⁾	film contre les algues et les champignons ³⁾ (impact environnemental ⁴⁾)	répond aux exigences techniques ⁵⁾
					niveau 3	niveau 2	niveau 1				
Pied de page pour UE V: 1) Les limites correspondantes sont précisées dans le règlement. 2) Définition selon le règlement : matières premières renouvelables, matières premières minérales et eau. 3) Le produit peut contenir des substances actives biocides pour une protection du film selon le règlement chapitre 4.6. 4) Si des agents de protection du film sont inclus : quantification de l'impact environnemental des protections de films. Explications selon le règlement chapitre 4.6. 5) Les exigences techniques sont définies dans le règlement. 6) Les systèmes diluables à l'eau, "high solid"- ou systèmes 100% 7) Les produits de la catégorie E sont soit des systèmes diluables à l'eau avec protection du film contre les algues et les champignons (impact environnemental élevé) -OU- des systèmes diluables aux solvants, qui sont libre d'étiquetage et pauvre en COV											
A	pauvre en COV ⁶⁾ (pa / high solid)	X	X			X	X	X	aucune	X	
B		X	X			X	X		aucune	X	
C		X	X		X				faible	X	
D		X			X				moyenne	X	
E⁷⁾		X			X				élevée	X	
E⁷⁾	ps / pa	X	X	X					pas de valeur	X	
F		X							pas de valeur	X	
G									pas de valeur	pas de valeur	

21	Produits pour la protection du bois, à l'extérieur										
211	Produits préventifs pour la protection du bois, diluables au solvant										G
212	Produits préventifs pour la protection du bois, diluables à l'eau									F	

23	Produits d'imprégnation, pour bois, à l'extérieur										
231	Imprégnation à l'huile de lin, diluable au solvant			A		B	C	D	E	F	G
232	Imprégnation à l'huile de lin, diluable à l'eau			A		B	C	D	E	F	G
233	Fond à la résine alkyde, diluable au solvant, incolore								E	F	G
234	Fond à la résine alkyde, diluable à l'eau, incolore					B	C	D	E	F	G

25	Produits pour couches de fond, pour bois, à l'extérieur										
251	Couche de fond à l'huile de lin, diluable au solvant								E	F	G
252	Couche de fond à l'huile de lin, diluable à l'eau			A		B	C	D	E	F	G
253	Fond à la résine alkyde, diluable au solvant								E	F	G
254	Fond à la résine alkyde, diluable à l'eau					B	C	D	E	F	G
255	Fond acrylique, diluable à l'eau					B	C	D	E	F	G
256	Fond d'imprégnation, à 2 composants, diluable au solvant								E	F	G
257	Fond d'imprégnation, à 2 composants, diluable à l'eau						C	D	E	F	G

27	Produits pour couches de fond, pour métal, à l'extérieur										
271	Couche de fond à 1 composant, diluable au solvant									F	G
272	Couche de fond à 1 composant, diluable à l'eau							D	E	F	G
273	Fond d'imprégnation à la résine époxy, à 2 composants, diluable au solvant									F	G
274	Fond d'imprégnation à la résine époxy, à 2 composants, diluable à l'eau							D	E	F	G
275	Couche de fond à la poudre de zinc, à 1 composant, diluable au solvant, à teneur élevée en poudre de zinc									F	G
276	Couche de fond à la poudre de zinc, à 2 composants, diluable au solvant, à teneur élevée en poudre de zinc									F	G
277	Fond polyuréthane-poudre de zinc, durcissant en présence d'humidité, teneur élevée en poudre de zinc							D	E	F	G

Systèmes de plafond extérieur

UE V	Critères										
	Catégorie	diluable à l'eau / diluable au solvant	exempt d'aromate	liberté d'étiquetage	pauvre en COV ¹⁾			pauvre en substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et CMR	> 95 % de matières premières renouvelables ²⁾	film contre les algues et les champignons ³⁾ (impact environnemental ⁴⁾)	répond aux exigences (techniques ⁵⁾)
					niveau 3	niveau 2	niveau 1				
Pied de page pour UE V: 1) Les limites correspondantes sont précisées dans le règlement. 2) Définition selon le règlement : matières premières renouvelables, matières premières minérales et eau. 3) Le produit peut contenir des substances actives biocides pour une protection du film selon le règlement chapitre 4.6. 4) Si des agents de protection du film sont inclus : quantification de l'impact environnemental des protections de films. Explications selon le règlement chapitre 4.6. 5) Les exigences techniques sont définies dans le règlement 6) Les systèmes diluables à l'eau, "high solid"- ou systèmes 100% 7) Les produits de la catégorie E sont soit des systèmes diluables à l'eau avec protection du film contre les algues et les champignons (impact environnemental élevé) -OU- des systèmes diluables aux solvants, qui sont libre d'étiquetage et pauvre en COV											
A		X	X			X	X	X	aucune	X	
B		X	X			X	X		aucune	X	
C		X	X		X				faible	X	
D		X			X				moyenne	X	
E⁷⁾		X			X				élevée	X	
E⁷⁾	ps / pa	X	X	X					pas de valeur	X	
F		X							pas de valeur	X	
G									pas de valeur	pas de valeur	

32	Apprêts, à l'extérieur												
321	Bouche-pores à pulvériser, à 1 composant, diluable au solvant										E	F	G
322	Bouche-pores à pulvériser, à 1 composant, diluable à l'eau					B	C	D	E	F	G		
323	Bouche-pores à pulvériser, à 2 composants, diluable au solvant						C	D	E	F	G		
324	Bouche-pores à pulvériser, à 2 composants, diluable à l'eau						C	D	E	F	G		

34	Couches de fond, à l'extérieur												
341	Peinture à la résine alkyde, diluable au solvant										E	F	G
342	Peinture à la résine alkyde, diluable à l'eau					B	C	D	E	F	G		
343	Peinture acrylique, diluable à l'eau					B	C	D	E	F	G		
344	Peinture à l'huile pour couches intermédiaires, diluable au solvant						C	D	E	F	G		
345	Peinture à l'huile pour couches intermédiaires, diluable à l'eau					B	C	D	E	F	G		

53	Vernis de finition, à 2 composants, à l'extérieur											
531	Peinture à l'huile, diluable au solvant										F	G
532	Peinture à l'huile, diluable à l'eau					B	C	D				
533	Peinture à la résine alkyde, diluable au solvant										F	G
534	Peinture à la résine alkyde, diluable à l'eau					B	C	D				
535	Peinture acrylique, diluable à l'eau					B	C	D				
536	Peinture micacée à la résine alkyde, diluable au solvant								E	F	G	
537	Peinture micacée à la résine alkyde, diluable à l'eau					B	C	D				
538	Peinture à la résine polyuréthane, à 2 composants, diluable au solvant										F	G
539	Peinture à la résine polyuréthane, à 2 composants, diluable à l'eau						C					
540	Peinture micacée à la résine polyuréthane, à 2 composants, diluable au solvant						C		E	F	G	

Systèmes lasurés extérieurs

UE V	Critères										
	Catégorie	diluable à l'eau / diluable au solvant	exempt d'aromate	liberté d'étiquetage	pauvre en COV ¹⁾			pauvre en substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et CMR	> 95 % de matières premières renouvelables ²⁾	film contre les algues et les champignons ³⁾ (impact environnemental ⁴⁾)	répond aux exigences techniques ⁵⁾
					niveau 3	niveau 2	niveau 1				
Pied de page pour UE V: 1) Les limites correspondantes sont précisées dans le règlement. 2) Définition selon le règlement : matières premières renouvelables, matières premières minérales et eau. 3) Le produit peut contenir des substances actives biocides pour une protection du film selon le règlement chapitre 4.6. 4) Si des agents de protection du film sont inclus : quantification de l'impact environnemental des protections de films. Explications selon le règlement chapitre 4.6. 5) Les exigences techniques sont définies dans le règlement 6) Les systèmes diluables à l'eau, "high solid"- ou systèmes 100% 7) Les produits de la catégorie E sont soit des systèmes diluables à l'eau avec protection du film contre les algues et les champignons (impact environnemental élevé) -OU- des systèmes diluables aux solvants, qui sont libre d'étiquetage et pauvre en COV											
A		X	X			X	X	X	aucune	X	
B		X	X			X	X		aucune	X	
C		X	X		X				faible	X	
D		X			X				moyenne	X	
E⁷⁾		X			X				élevée	X	
E⁷⁾	ps / pa	X	X	X					pas de valeur	X	
F		X							pas de valeur	X	
G									pas de valeur	pas de valeur	

21	Produits pour la protection du bois, à l'extérieur										
211	Produits préventifs pour la protection du bois, diluables au solvant										G
212	Produits préventifs pour la protection du bois, diluables à l'eau									F	

23	Produits d'imprégnation, pour bois, à l'extérieur										
231	Imprégnation à l'huile de lin, diluable au solvant			A		B	C	D	E	F	G
232	Imprégnation à l'huile de lin, diluable à l'eau			A		B	C	D	E	F	G
233	Fond à la résine alkyde, diluable au solvant, incolore								E	F	G
234	Fond à la résine alkyde, diluable à l'eau, incolore					B	C	D	E	F	G

57	Lasures pour bois, à l'extérieur										
571	Lasure à l'huile, diluable au solvant								E	F	G
572	Lasure à l'huile, diluable à l'eau			A		B	C				
573	Lasure non filmogène, diluable au solvant								E	F	G
574	Lasure non filmogène, diluable à l'eau			A		B	C		E	F	G
575	Lasure filmogène, diluable au solvant								E	F	G
576	Lasure filmogène, diluable à l'eau			A		B	C		E	F	G
577	Prégraisaillements			A		B	C	D	E	F	G

Systèmes transparents extérieurs

UE V	Critères										
	Catégorie	diluable à l'eau / diluable au solvant	exempt d'aromate	liberté d'étiquetage	pauvre en COV ¹⁾			pauvre en substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et CMR	> 95 % de matières premières renouvelables ²⁾	film contre les algues et les champignons ³⁾ (impact environnemental ⁴⁾)	répond aux exigences techniques ⁵⁾
					niveau 3	niveau 2	niveau 1				
Pied de page pour UE V: 1) Les limites correspondantes sont précisées dans le règlement. 2) Définition selon le règlement : matières premières renouvelables, matières premières minérales et eau. 3) Le produit peut contenir des substances actives biocides pour une protection du film selon le règlement chapitre 4.6. 4) Si des agents de protection du film sont inclus : quantification de l'impact environnemental des protections de films. Explications selon le règlement chapitre 4.6. 5) Les exigences techniques sont définies dans le règlement 6) Les systèmes diluables à l'eau, "high solid"- ou systèmes 100% 7) Les produits de la catégorie E sont soit des systèmes diluables à l'eau avec protection du film contre les algues et les champignons (impact environnemental élevé) -OU- des systèmes diluables aux solvants, qui sont libre d'étiquetage et pauvre en COV	A	X	X			X	X	X	aucune	X	
	B	X	X			X	X		aucune	X	
	C	X	X		X				faible	X	
	D	X			X				moyenne	X	
	E ⁷⁾	X			X				élevée	X	
	E ⁷⁾	X	X	X					pas de valeur	X	
	F	X							pas de valeur	X	
G								pas de valeur	pas de valeur		

21	Produits pour la protection du bois, à l'extérieur										
211	Produits préventifs pour la protection du bois, diluables au solvant										G
212	Produits préventifs pour la protection du bois, diluables à l'eau									F	

23	Produits d'imprégnation, pour bois, à l'extérieur										
231	Imprégnation à l'huile de lin, diluable au solvant			A		B	C	D	E	F	G
232	Imprégnation à l'huile de lin, diluable à l'eau			A		B	C	D	E	F	G
233	Fond à la résine alkyde, diluable au solvant, incolore								E	F	G
234	Fond à la résine alkyde, diluable à l'eau, incolore					B	C	D	E	F	G

65	Vernis, à l'extérieur										
651	Vernis à l'huile et à la résine naturelle, diluable au solvant							D	E	F	G
652	Vernis à l'huile et à la résine naturelle, diluable à l'eau			A		B	C	D			
653	Vernis à la résine alkyde, diluable au solvant									F	G
654	Vernis à la résine alkyde, diluable à l'eau					B	C	D			
655	Vernis acrylique, diluable à l'eau					B	C	D			
656	Peinture à la résine polyuréthane, à 2 composants, diluable au solvant									F	G
657	Peinture à la résine polyuréthane, à 2 composants, diluable à l'eau						C				

67	Huiles pour bois, à l'extérieur										
671	Huile pour bois, diluable au solvant								E	F	G
672	Huile pour bois, diluable à l'eau			A		B	C	D	E	F	

Revêtements pour sols extérieurs

UE V	Critères									
Catégorie	diluable à l'eau / diluable au solvant	exempt d'aromate	liberté d'étiquetage	pauvre en COV ¹⁾			pauvre en substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et CMR	> 95 % de matières premières renouvelables ²⁾	film contre les algues et les champignons ³⁾ (impact environnemental ⁴⁾)	répond aux exigences techniques ⁵⁾
				niveau 3	niveau 2	niveau 1				
A	X	X			X	X	X	aucune	X	
B	X	X			X	X		aucune	X	
C	X	X		X				faible	X	
D	X			X				moyenne	X	
E⁷⁾	X			X				élevée	X	
E⁷⁾	X	X	X					pas de valeur	X	
F	X							pas de valeur	X	
G								pas de valeur	pas de valeur	

Pied de page pour UE V:
 1) Les limites correspondantes sont précisées dans le règlement.
 2) Définition selon le règlement : matières premières renouvelables, matières premières minérales et eau.
 3) Le produit peut contenir des substances actives biocides pour une protection du film selon le règlement chapitre 4.6.
 4) Si des agents de protection du film sont inclus : quantification de l'impact environnemental des protections de films. Explications selon le règlement chapitre 4.6.
 5) Les exigences techniques sont définies dans le règlement.
 6) Les systèmes diluables à l'eau, "high solid"- ou systèmes 100%
 7) Les produits de la catégorie E sont soit des systèmes diluables à l'eau avec protection du film contre les algues et les champignons (impact environnemental élevé) -OU- des systèmes diluables aux solvants, qui sont libre d'étiquetage et pauvre en COV

14	Produits pour couches de fond, pour revêtements de sol, à l'extérieur	A	B	C	D	E	F	G
141	Fond pénétrant, diluable au solvant						F	G
142	Fond pénétrant, diluable à l'eau			B	C	D		
143	Imperméabilisation			B	C	D	E	F G
144	Fond d'imprégnation, à 2 composants						F	G

75	Vitrificateurs pour sols (couche fine), à l'extérieur	A	B	C	D	E	F	G
751	Vitrificateur pour sols, à 1 composant, diluable au solvant						F	G
752	Vitrificateur pour sols, à 1 composant, diluable à l'eau			B	C			
753	Vitrificateur pour sols, à 2 composants, diluable au solvant				C		F	G
754	Vitrificateur pour sols, à 2 composants, diluable à l'eau				C			

77	Revêtements pour sols (couche épaisse), à l'extérieur	A	B	C	D	E	F	G
771	Résine époxy, à 2 composants, diluable au solvant					C		G
772	Résine époxy, à 2 composants, diluable à l'eau					C		
773	Polyuréthane, à 2 composants, diluable au solvant					C		G
774	Polyuréthane, à 2 composants, diluable à l'eau					C		

Divers

81	Lessives, décapants, dégraissants	A	B	C	D	E	F	G
811	Lessive à base d'ammoniac							
812	Lessive, lessive en poudre							
813	Décapant							
814	Dégraissant au solvant							
815	Dégraissant / détergent aqueux							

83	Mastics, enduits, produits de rebouchage	A	B	C	D	E	F	G
831	Bouche-pores							
832	Mastic à l'huile							
833	Enduit à la résine synthétique							
834	Enduit acrylique							
835	Enduit à 2 composants							

Crépis et enduits

Apprêts, crépis pour joints en pâte
Crépis (pour joints en pâte)
Enduits pour joints supports minéraux

UE III		Critères									
		Catégorie	diluable à l'eau / diluable au solvant	exempt d'aromate	liberté d'étiquetage	exempt de protection du film	pauvre en COV ¹⁾		exempt de COV et COSY	pauvre en substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et > 95 % de matières premières renouvelables ²⁾	répond aux exigences techniques ³⁾
							niveau 2	niveau 1			
A	pa	X	X ⁵⁾	X			X	X	X	X	
B		X	X	X			X	X		X	
C		X	X	X		X				X	
D		X	X	X	X					X	
E	ps / pa	X	X	X					pas de valeur	X	
F		X							pas de valeur	X	
G									pas de valeur	pas de valeur	

Pied de page pour UE III:
1) Les limites correspondantes sont précisées dans le règlement
2) Définition selon le règlement: matières premières renouvelables, matières premières minérales et d'eau
3) Les exigences techniques sont définies dans le règlement
4) Comprend des produits diluables à l'eau avec des protections du film ou des produits avec une teneur plus élevée en COV
5) Disposition spéciale pour les crépis à la chaux: marquage limité à la protection au travail

91	Apprêts, crépis pour joints en pâte										
911	Impressions pour crépis			A		B	C	D	E		
912	Impressions pour crépis isolantes					B	C	D	E		

92	Crépis (pour joints en pâte)										
921	Crépis de dispersion					B	C	D	E		
922	Crépis de dispersion aux silicates					B	C	D	E		
923	Crépis aux résines de silicone			A		B	C	D	E		
924	Crépis modifiés aux siloxanes			A				D	E		
925	Crépis à la chaux			A		B	C	D	E		
926	Crépis à l'argile			A							
927	Crépis aux résines naturelles									F	G

94	Enduits pour joints supports minéraux										
941	Enduit de dispersion					B	C	D	E		
942	Enduit de dispersion aux silicates					B	C	D	E		
943	Enduit aux résine de silicone			A		B	C	D	E		
944	Enduits modifiés aux siloxanes			A				D	E		
945	Enduits à la chaux			A		B	C	D	E		
946	Enduits à l'argile			A							
947	Enduits aux résines naturelles									F	G